

# AIDES FORESTIERES REGIONALES

*Investir dans le renouvellement des forêts et l'adaptation au changement climatique*

Fiche mise à jour le 26/05/2023

Fiche synthétique

## Bénéficiaires éligibles

- ☒ Personnes morales ou physiques, propriétaires individuels ou regroupés de forêts privés ou communales
- ☒ Structures de regroupements (ASA, ASLGF, Coopératives...etc)
- ☒ Nouvelle-Aquitaine sauf Pyrénées Atlantique car disposant d'un dispositif particulier

## Critères d'éligibilités

	Transformation	Amélioration
Peuplements éligibles	Taillis, mélanges futaie-taillis de faible valeur, futaie déperissante	Parcelles à bon potentiel mais en impasse sylvicole.
Surface minimum d'un îlot *	1 ha pour dossier individuel 0,5 ha pour dossier regroupé	
Nb de propriétaires / regroupement	2 propriétaires minimum	
Distance max entre 2 îlots	Rayon de 5km	
Plafond / propriétaire / an	4 ha	Premier seuil atteint : 20 ha ou 16 000 €
Montant min d'aide sollicitée	100 €	

\* Ilot = mêmes travaux sur l'ensemble de la surface

## Engagement

- ☒ Présenter un DGD à la réception du chantier
- ☒ Ne pas utiliser de produits phytosanitaires de synthèses
- ☒ Prendre en compte les zonages environnementaux
- ☒ Exercer une surveillance sanitaire, si besoin avec l'appui du DSF
- ☒ Maintenir la parcelle boisée pendant 15 ans
- ☒ Mettre à jour l'état boisé au cadastre
- ☒ Minimum 75% de taux de réussite à 5 ans pour les plantations

# Opérations éligibles et montants

## Transformation

Opération	Précision	Montant individuel	Montant regroupé
Enrichissement résineux	sans protection gibier	220 €/ha	330 €/ha
	avec protection gibier	340 €/ha	510 €/ha
Enrichissement feuillus	avec protection gibier	760 €/ha	1 140 €/ha
Reboisement feuillus	avec protection gibier	1 600 €/ha	2 400 €/ha
Reboisement pins	sans diversification	500 €/ha	750 €/ha
	avec diversification	1 400 €/ha	2 100 €/ha
Reboisement autres résineux	sans diversification, sans protection	680 €/ha	1 020 €/ha
	sans diversification, avec protection	900 €/ha	1 350 €/ha
	avec diversification et protection feuillus	1 600 €/ha	2 400 €/ha

## Amélioration

Opération	Précision	Montant individuel	Montant regroupé
Régénération naturelle feuillus	sans destruction ensouchement	280 €/ha	420 €/ha
Régénération naturelle taillis (châtaignier, chêne)	avec destruction ensouchement par bandes	300 €/ha	450 €/ha
	avec destruction ensouchement en plein	600 €/ha	900 €/ha
Elagage feuillus (hors peuplier)	4 m	100 €/ha	150 €/ha
Elagage résineux	6 m	160 €/ha	240 €/ha
Coupe d'amélioration à bois perdu	Dépressage ou balivage	400 €/ha	600 €/ha
Coupe d'amélioration en futaie régulière feuillue	1 <sup>ère</sup> intervention	200 €/ha	300 €/ha
Coupe d'amélioration en futaie irrégulière	1 <sup>ère</sup> intervention	280 €/ha	420 €/ha

## Procédure

1. Diagnostic de conformité réalisé par l'animateur Aides Forestières Régionales
2. Montage du dossier de subvention par le Maître d'œuvre ou le propriétaire appuyé par l'animateur
3. Passage devant le comité technique de la Région pour validation du dossier
4. Réception du chantier par l'animateur dans les 3 ans qui suivent la date du comité technique
5. Paiement de la subvention au propriétaire dans le mois qui suit

